

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 27 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Novembre à 14 heures 00 s'est réuni le Comité Syndical, à Ste Radégonde des Noyers, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 08/15	CHOLLET Joël MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET DAMVIX MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 11/14	METAIS Antoine LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand BRODU Léone GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE (Suppléante) STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 13/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane BIENVENU Alain MAROT Roger GUIADEUR Jean-Charles RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES LE LANGON LONGEVES L'ORBRIE (Suppléant) MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon LESAUVAGE Ghislaine CHATELLIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES

Total délégués présents : 36/64

Pouvoirs	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. GUITHON Jacky
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. BOULARD Stéphane
	BARREAU Laurent	CEZAIS	à Mme LESAUVAGE Ghislaine
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	à M. GUENION Christian

Total représentés : 07/64

Excusés	GALLIAN Roland	LA GREVE/LE MIGNON
	GIRARD Laurence	LA CHATAIGNERAIE

Total présents et représentés : 43/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : DEFRAIEMENT DES SALARIES POUR L'ANNEE 2024 - DELIB N°108 – CS DU 27-11-2023

Il sera demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président de défrayer les différents salariés des coûts réels occasionnés dans l'exercice de leurs fonctions. Ce défraiement concerne entre autres :

- Transports et indemnités kilométriques ;
- Frais de repas ou d'hébergement lors de déplacement ;
- Frais de mission ;
- Autres (remboursement carburant, etc...).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Défrayer les différents salariés des coûts réels occasionnés dans l'exercice de leurs fonctions. Ce défraiement concerne entre autres :
 - Transports et indemnités kilométriques
 - Frais de repas ou d'hébergement lors de déplacement
 - Frais de mission...
 - Autres (remboursement carburant, etc...)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,
 LE PRESIDENT,
 Arnaud CHARPENTIER